



service public d'eau potable

## la Commission Consultative des Services Publics locaux

### RAPPORT D'ACTIVITES 2012

#### I. Création de la CCSPL

---

Le Syndicat Départemental de l'Eau avait institué une instance de concertation sous la forme d'un comité consultatif auprès des usagers sur le fondement de l'article L. 5211-49-1 du CGCT par délibération du Comité Syndical en date du 21 mai 2008.

Ce comité était destiné à :

- Informer les usagers de l'organisation et de la tarification du service d'eau,
- Recueillir les opinions pouvant permettre une amélioration du service,
- Emettre un avis sur certains sujets ayant une incidence directe sur les usagers.

Pour faire suite au transfert de compétences obligatoires Production et Transport, et optionnelle Distribution le syndicat de l'Eau du Morbihan a créé une commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, par délibérations des 23 février 2012 et 3 juillet 2012. Sa constitution est actée par l'arrêté du président du syndicat de l'Eau du Morbihan en date du 19 juillet 2012. Elle comprend 6 délégués élus du syndicat, 5 représentants d'associations des usagers, des acteurs économiques et de défense de l'environnement. Elle comporte en outre un représentant de chaque chambre consulaire, invité permanent à voix consultative.

Président : M. Raymond LAUDRIN, vice-président du syndicat de l'Eau du Morbihan en charge des relations avec les usagers

#### Composition de la CCSPL :

- Elus du syndicat de l'Eau du Morbihan, désignés par son assemblée délibérante :
- - o Mme Maryannick GUIGUEN, vice-présidente du collège territorial Ellé amont
  - o M. Marcel LE NEVE, vice-président en charge des affaires budgétaires et administratives
  - o M. Jean-Michel BELZ, vice-président en charge des compétences Production et Transport
  - o M. René MORICE, vice-président en charge de la compétence Distribution
  - o M. Gérard PAYOT, vice-président du collège territorial de Ploërmel
  - o M. Frédéric LE GARS, vice-président du collège territorial Auray- Belle Ile

- Représentants d'associations des usagers, des acteurs économiques et de défense de l'environnement :
  - o M. Henri DANIEL, représentant l'association des Usagers de l'Eau du Morbihan,
  - o M. Jean-Pierre TOR, représentant la fédération des Familles Rurales morbihannaises,
  - o M. Claude THEVENEAU, représentant le Comité de Liaison des Associations de Consommateurs,
  - o M. Henri GIRARD, représentant Eau et Rivières de Bretagne,
  - o M. Frédéric NICOLAZO, représentant l'association CAP 2000.

Invités permanents :

Sont invités permanents à voix consultative, les représentants des chambres consulaires :

- Pour la Chambre d'Agriculture du Morbihan,
  - o M. Jean-Paul TOUZARD
- Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
  - o M. Olivier LE COUVIOUR
- Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie,
  - o M. Claude LEREDDE

## II. Installation de la CCSPL

---

La réunion d'installation de la commission s'est déroulée le 05 octobre 2012.

Étaient présents :

<b>Raymond LAUDRIN</b>	Eau du Morbihan
<b>Maryannick GUIGUEN</b>	Eau du Morbihan
<b>René MORICE</b>	Eau du Morbihan
<b>Frédéric LE GARS</b>	Eau du Morbihan
<b>Henri DANIEL</b>	UEM
<b>Claude THEVENEAU</b>	CLAC 56
<b>Henry GIRARD</b>	Eau et Rivières de Bretagne
<b>Jean-Paul TOUZARD</b>	Chambre d'agriculture du Morbihan
<b>Claude LEREDDE</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Olivier LE COUVIOUR</b>	Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Avaient donné pouvoir :

<b>Marcel LE NEVE</b>	Eau du Morbihan
<b>Jean-Michel BELZ</b>	Eau du Morbihan
<b>Gérard PAYOT</b>	Eau du Morbihan
<b>Jean-Pierre TOR</b>	Familles Rurales

S'étaient excusés :

<b>Frédéric NICOLAZO</b>	CAP 2000
--------------------------	----------

Assistaient également à la réunion :

Mme Françoise JEHANNO – DGS Eau du Morbihan – secrétaire de séance -  
Mme Stéphanie GARCES - chargé de mission CCI

Cette réunion d'installation a porté principalement sur le règlement intérieur qui a été validé en séance.

*Remarques : suite à cette réunion, les représentants des usagers ont demandé un vote formel à main levée lors d'une prochaine réunion.*

### III. Travaux de la CCSPL

---

La CCSPL ne s'est réuni qu'une fois en 2012, année de sa création.

Date de réunion	Ordre du jour
05/10/12	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation des compétences et de l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan (information)</li><li>- Présentation du rôle et des missions de la CCSPL – Adoption du règlement intérieur</li><li>- Présentation du projet de règlement de service</li><li>- Présentation de la nouvelle forme de la facture d'eau</li></ul>

Les deux premiers points à l'ordre du jour relèvent respectivement de l'information des membres et de l'installation de la CCSPL.

Les travaux n'ont donc effectivement porté sur 2012 que sur le projet de règlement de service et sur les propositions faites par les exploitants de nouvelle présentation de la facture d'eau.

**- Sur le règlement de service :**

Une note explicative des modifications envisagées a été fournie avec la convocation. En séance, un zoom particulier est fait sur le décret du 24 septembre 2012 relatif à l'écèlement de la facture en cas de fuite, dispositif se substituant, pour les seuls usagers domestiques dans les locaux à usage d'habitation, au « tarif fuite ».

Sur la base de la note transmise dans le dossier joint à la convocation, les différentes modifications sont abordées.

Cette évolution du règlement de service ne soulève pas d'observation.

**- Sur la présentation de la facture d'eau :**

Suite au groupe de travail réuni en 2010 et 2011 associant des représentants des usagers, des élus et les exploitants, ainsi que d'enquêtes au niveau national, les exploitants ont proposé des projets de nouvelle présentation de la facture. Les éléments principaux sont :

- L'identification de Eau du Morbihan par l'apposition de son logo,
- Une meilleure information de l'utilisateur sur sa consommation (histogramme de consommation annuelle, graphe de répartition entre assainissement, eau potable, taxes et redevances)

Cette nouvelle présentation n'est pas encore effective. Elle concerne le secteur distribution de Eau du Morbihan (115 communes). Dans la mesure du possible, une harmonisation sera recherchée avec les SIAEP ayant conservé la compétence distribution.

Le groupe de travail ad hoc pourra être à nouveau réuni, si le besoin s'en fait sentir. Dans l'immédiat, la CCSPL n'a pas jugé utile de le réunir.

## **IV. Perspectives**

---

L'année 2013 constitue la première année effective de travaux de la CCSPL après l'année 2012 de mise en place et d'installation formelle.

Elle permettra notamment :

- D'établir un programme de formation/information des membres sur différents volets du service public d'eau potable :
  - o Techniques de production (forages, production),
  - o Gestion du réseau de sécurisation,
  - o Structures budgétaires
- De définir un calendrier de travail en rapport avec les échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur sur le territoire de Eau du Morbihan
- D'identifier le cas échéant, des domaines pouvant nécessiter un examen particulier sous forme de groupes de travail thématique.

**Le Président de la CCSPL,**

**Raymond LAUDRIN**